



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **15 MAI 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0149**

Objet : Dispositif « Sylv'ACCTES, Des forêts pour demain » -
Participation au fonds d'investissement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 52
Pouvoirs : 15
Absents : 0
Excusés : 22
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

23 MAI 2023

et publié le

23 MAI 2023

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 15 mai 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 09 mai 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Patricia BELLINI à Cécile ROBIN, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Agnès DUPON à Robert MONNET, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Adrian RAFFIN à Michel BASSET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Coralie BOURDELAIN, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération n° DEL-2019-038 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 29 novembre 2019 relative à l'approbation des plans d'action triennaux de la politique agricole alimentaire et forestière,

Vu les délibérations n° DEL-2020-0272 en date du 12 octobre 2020, n° DEL-2021-0106 en date du 29 mars 2021 et n° DEL-2022-207 en date du 27 juin 2022 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan relatives à l'adhésion à l'outil de financement Sylv'ACCTES

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre de sa politique forestière, Le Grésivaudan mène des actions en faveur d'une gestion forestière durable et vertueuse.

Le Grésivaudan est engagé en ce sens depuis 2020 aux côtés de l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain ».

Monsieur Le Président précise que la présente délibération vise à renouveler l'adhésion au dispositif Sylv'ACCTES, et à renforcer les actions sur le territoire en lien avec la mobilisation des fonds privés.

Sylv'ACCTES est un dispositif de financement de travaux forestiers et de plantations permettant de compléter la régénération de la forêt. Un dispositif « crise climatique » peut également être activé à la suite d'une attaque parasitaire, de dépérissements de grande ampleur liés à une sécheresse ou une tempête.

Les fonds de l'association sont constitués grâce à du mécénat d'entreprises et à des financements de collectivités. S'agissant d'un processus reconnu « d'intérêt général », les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôts de 60 % du montant du don. Elles peuvent par ailleurs flécher leurs dons sur leur territoire, Sylv'ACCTES assurant une traçabilité des financements.

Les travaux financés doivent s'inscrire dans des itinéraires permettant une meilleure résilience des peuplements face aux impacts du changement climatique, la séquestration de carbone, la biodiversité et la production de bois de qualité. Ces itinéraires ont été écrits pour les massifs de Belledonne et de Chartreuse par les acteurs forestiers locaux et validés par un conseil scientifique et technique.

Les premiers chantiers Sylv'ACCTES sont réalisés sur le territoire du Grésivaudan : 11 chantiers (9 en forêt publique et 2 en forêt privée), représentant 56 ha (pour un montant total de travaux de 95 000 € HT et une aide Sylv'ACCTES de 40 000 €).

Plusieurs entreprises contribuent, aux côtés du Grésivaudan, au fonds d'investissement pour les massifs de Belledonne et de Chartreuse, notamment la fondation Petzl, Soitec, ECM Technologies, la Fondation Caterpillar, Chartreuse Diffusion.

Monsieur Le Président propose de conforter l'engagement du Grésivaudan dans cette démarche en :

- Renouvelant l'adhésion à l'association Sylv'ACCTES, soit 8 000 €/an pour les collectivités de +100 000 habitants, en budget de fonctionnement. Cette adhésion sera effective du 01/11/2023 au 31/10/2024 (l'année 2023 étant déjà en grande partie couverte par l'adhésion prise en 2022). Cette opération financière est inscrite au Budget primitif 2023, au budget principal sur le code gestionnaire FORET - Chap11 – article 6281- analytique FORETRESS ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Abondant le fonds d'investissement à hauteur de 25 000 € pour le financement de travaux forestiers sur les massifs de Belledonne et de Chartreuse. Les travaux sont en cours de programmation pour cette année 2023. Cette dépense de 25 000 € est inscrite au Budget principal 2023 sur le code gestionnaire FORET – article 20423 – analytique FORETRESS.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'abonder le fonds d'investissement de Sylv'ACCTES à hauteur de 25 000 € en investissement permettant le financement de travaux forestiers suivant le cahier des charges de l'association sur les massifs de Belledonne et de Chartreuse,**
- **De l'autoriser à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **15 MAI 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

